

Communiqué de presse

12 novembre 2025

Statut de l'élu local : la proposition de loi adoptée en Commission !

Ce mercredi matin, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté en 2ème lecture - dans les mêmes termes que le Sénat - la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, dont le député Didier Le Gac est co-rapporteur.

Une semaine avant le Congrès des Maires qui se tiendra du 18 au 20 novembre prochain à Paris, c'est un signal fort à destination des élus locaux et des citoyens qui souhaitent s'engager dans la vie publique.

En effet, ce texte contient toute une série de mesures concrètes visant à simplifier, encourager et sécuriser l'exercice du mandat des élus locaux : revalorisation des indemnités dans les petites communes, bonification de la retraite, formation, protection fonctionnelle, meilleure articulation entre le mandat et la vie professionnelle, etc.

Surtout, le député Didier Le Gac se félicite de la clarification très attendue de la notion de conflit d'intérêt public (article 18 de la proposition de loi) qui aujourd'hui, trop souvent, crée un climat de suspicion envers les élus.

Le vote final de la proposition de loi doit maintenant intervenir en séance publique d'ici la fin de l'année, permettant ainsi l'entrée en vigueur des dispositions du texte pour les élus issus des élections municipales de mars 2026.

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan